

Les parents afghans de Pirmasens ont-ils le décès de leur fille sur la conscience ?

écrit par Jean Schoving | 28 juin 2024



Endroit de la découverte sur les berges du Rhin



Endroit de la découverte sur les berges du Rhin

Cadavre sur les berges du Rhin : les parents de Pirmasens ont-ils le décès de leur fille sur la conscience ?

Le cadavre de la jeune fille a été retrouvé sur les rives du Rhin à Worms à proximité de la « rampe NATO »

Andreas Ganter – Simone Schmidt

Un couple vivant à Pirmasens a-t-il assassiné sa fille de 15 ans ? Le Ministère public de Mayence enquête dans cette affaire, après que la police a trouvé lundi soir la fille morte sur les rives du Rhin près de Worms-Rheindürkheim. Les suspects du crime sont les parents. Des procédures pénales sont déjà en cours contre le père, qui aurait été arrêté à Pirmasens selon des informations de RHEINPFALZ.

Quand la mère âgée de 34 ans se présente lundi au commissariat de police à Pirmasens pour révéler aux policiers ses terribles soupçons, elle s'empêtre manifestement à ce point dans des contradictions que peu de temps après, elle est elle-même présumée coupable. Sa fille

pourrait être morte, déclare-t-elle. La famille afghane vit probablement depuis quelques années déjà à Pirmasens. La fille, qu'elle dit âgée de 15 ans à la police, est morte. Lundi vers 18 heures, la police judiciaire trouve son cadavre sur les berges du Rhin à Rheindürkheim, un quartier de Worms.

« Saignements des muscles du cou »

L'obduction a révélé à présent plusieurs détails concernant le crime. Ronja, la jeune fille de 15 ans, s'est noyée, a communiqué mercredi la préfecture de police de Mayence. Jeudi, « Focus online » a publié d'autres détails effrayants rapportés par la médecine légiste. « Des saignements des muscles du cou et des hématomes dans la région du torse et des extrémités », qu'Alexander Fassel, procureur général au Ministère public de Mayence a confirmés au magazine allemand, indiquent que la jeune fille de 15 ans a été étranglée et frappée.

Divergences concernant le mode de vie

La police présume que le crime, qui se serait déjà produit samedi soir, a eu lieu près du Rhin – à 115 kilomètres du lieu de résidence de la famille. Selon les indications de RHEINPFALZ, le père de la défunte, âgé de 39 ans, a été arrêté à son domicile et sa voiture réquisitionnée. La police scientifique procède à présent à son inspection à Mayence. Etant donné que la jeune femme décédée a été retrouvée dans le secteur relevant de la compétence de la préfecture de police de Mayence, l'enquête est menée par les autorités judiciaires de la capitale du Land.

Les deux parents sont présumés coupables. En vertu de cela, le père et la victime avaient sans doute un entendement différent des valeurs concernant la nouvelle vie loin de la patrie afghane. « La suspicion continue à régner que les accusés ont pris la décision d'assassiner leur fille parce

qu'ils n'étaient pas d'accord avec son changement de mode de vie », selon une déclaration de presse commune du Ministère public et de la police.

S'agissait-il de « questions entre hommes » et de drogues ?

Cela concorde avec des déclarations de personnes qui connaissaient la famille. La fille aurait couvert la famille de « honte », a déclaré à RHEINPFALZ une personne au courant des circonstances. Il se serait agi de « questions entre hommes », ou peut-être de drogues. Le père aurait déclaré après les faits que « le problème » était résolu à présent. Selon des informations de RHEINPFALZ, les parents de la personne tuée vivraient séparés depuis un certain temps, la fille était manifestement déclarée à l'adresse de la mère. La police scientifique inspecte également les logements des personnes concernées. Une des personnes informées de la nature des faits a exprimé des doutes concernant l'âge de la fille assassinée. La jeune femme serait effectivement déjà plus âgée, mais se serait prétendue plus jeune.

Comme on l'apprend, les services municipaux de Pirmasens vérifient si la famille avait déjà pris contact avec le service d'aide sociale à l'enfance. On considérerait aussi des événements en matière de droit des étrangers. La famille afghane a manifestement encore d'autres enfants.

Le père connu des services de police.

Le père de 39 ans était déjà connu des services de police. Trois procédures pénales sont déjà en cours contre lui auprès du Ministère public de Deux-Ponts : selon des informations des autorités à Mayence pour blessures corporelles et délits en vertu de la loi sur la protection contre la violence. Relèvent de cette loi par exemple les faits de violence domestique. Ces procédures ne seraient pas encore terminées.

Concernant le statut de résident de la famille afghane, les enquêteurs n'ont encore rien voulu dire mardi sur demande de RHEINPFALZ. Le Tribunal d'Instance de Mayence aurait déjà jugé dans une autre affaire : depuis leur convocation devant le magistrat instructeur mardi après-midi, **les parents sont en détention provisoire pour suspicion de meurtre de leur fille.** À l'heure actuelle, il n'y aurait aucune forte présomption pour meurtre, a souligné la Ministère public sur demande.

Mais cela pourrait changer. À savoir au cas où l'enquête mettrait en évidence que le critère de meurtre « mobile crapuleux » était rempli. Ces mobiles existeraient selon la jurisprudence actuelle, quand les motifs d'un assassinat sont méprisables et se placent au niveau le plus bas.

Andreas Ganter – Simone Schmidt

Traduction du quotidien Rheinpfalz par **Jean Schoving** pour Résistance républicaine

https://www.rheinpfalz.de/pfalz_artikel,-tot-am-rhein-haben-eltern-aus-pirmasens-ihre-tochter-auf-dem-gewissen-_arid,5660990.html